

## EXTRAIT DU REGISTRE D ARRETES DU MAIRE

Objet : Arrêté de circulation pour travaux de création de réseau eaux usées Rue Vert Pré

N/Réf. : **AR2026/040**

Le Maire d'OLEMPS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, spécialement les articles suivants, L 2212-1 L 2212-2 et L 2213-1 à L 2212-6 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de sécurité publique ;

VU le Code de la Route,

VU le Code de la voirie Routière ;

Vu la demande présentée par l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST MIDI PYRENEES, - TSA 70011 - Chez Sogelink - 69134 DARDILLY CEDEX, relative à la réalisation de travaux pour la création réseau Eaux Usées

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité des usagers et du personnel intervenant sur le chantier, de réglementer temporairement la circulation Rue Vert Pré pendant la durée des travaux ;

### ARRETE

- Article 1 : Les présentes dispositions seront applicables à partir du 30 mars pour une durée de 10 jours.
- Article 2 : Circulation : Pendant la durée des travaux, la circulation des véhicules pourra être alternée par feux tricolores dans les deux sens. Une déviation sera mise en place par l'entreprise avec accès uniquement aux riverains.
- Article 3 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier pendant toute la durée des travaux. Tout véhicule en infraction pourra être mis en fourrière aux frais de son propriétaire
- Article 4 : La signalisation réglementaire de chantier sera mise en place par l'entreprise, qui sera responsable de sa conformité pendant toute la durée du chantier.
- Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication dans les formes prescrites.
- Article 6 : Monsieur le D.G.S. et Monsieur le Commandant Divisionnaire de la Police Nationale de Rodez sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

Fait à Olemps, le 26 mars 2026



Danièle KAYA-VARR